

**Arrêté fixant la liste des candidats admis au
Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur
ou de Professeur des Écoles Maître Formateur
CAFIPEMF – Session 2022**

Dispositions transitoires et finales pour l'année scolaire 2021-2022

La Rectrice de l'académie de la Réunion,

Vu le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 portant organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maîtres formateur ;

Vu le procès-verbal de délibération de l'admission en date du 27 avril 2022 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis :

- MADAME BEAUVOIS HUGOT AUDREY - ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE
- MADAME FABARON NICOLAS LAURE - ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE
- MADAME PEREZ BLONDET LAURENCE - GÉNÉRALISTE

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29 avril 2022

Pour la Rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint

SIGNÉ

Erwan POLARD